



Le Journal



Dessin C GOUT

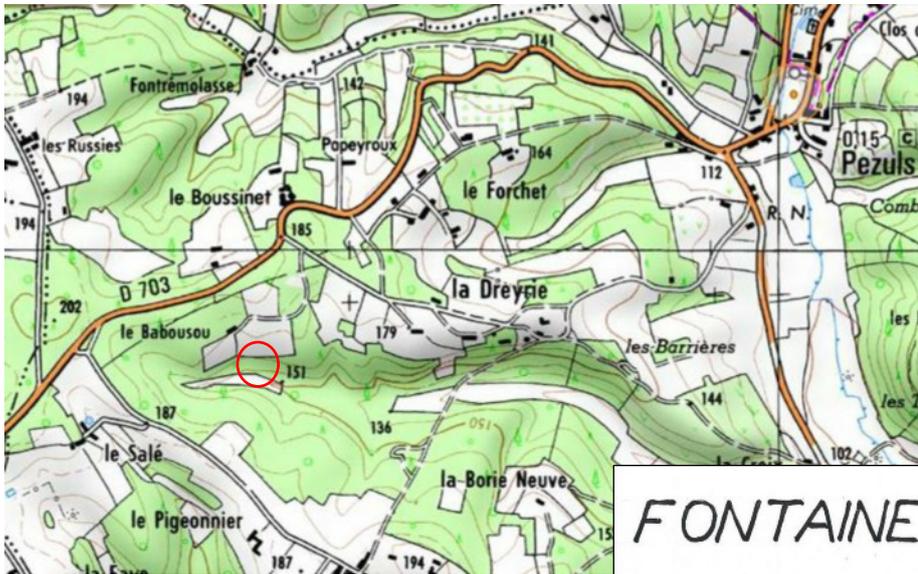


Fontaine Extrait du dossier N° 1274

Commune de Pezuls au lieu dit Le Barbousou

La Pierre Angulaire
Association Loi 1901 adhérente à Généralions Mouvement, fédération de la Dordogne
Siège Social : mairie, maison des associations, 24000 Périgueux
Vice-présidents : Luc MAYEUX Trésorier tel : 05 53 54 71 74_ Mail : luc.mayeux@wanadoo.fr
Michel CHANAUD Responsable des dossiers Tel : 05 53 59 45 52Mail : michel-chanaud@wanadoo.fr
Secrétaire: Nicole Fournier, Tel : 05 53 55 29 19, mail : lapierreangulairesec24@orange.fr

La Pierre Angulaire



LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue
extraite
de Geoportail
Longitude : 0° 47' 17,81'' E
Latitude Nord : 44° 54' 25,64'' N
Altitude : 167 mètres

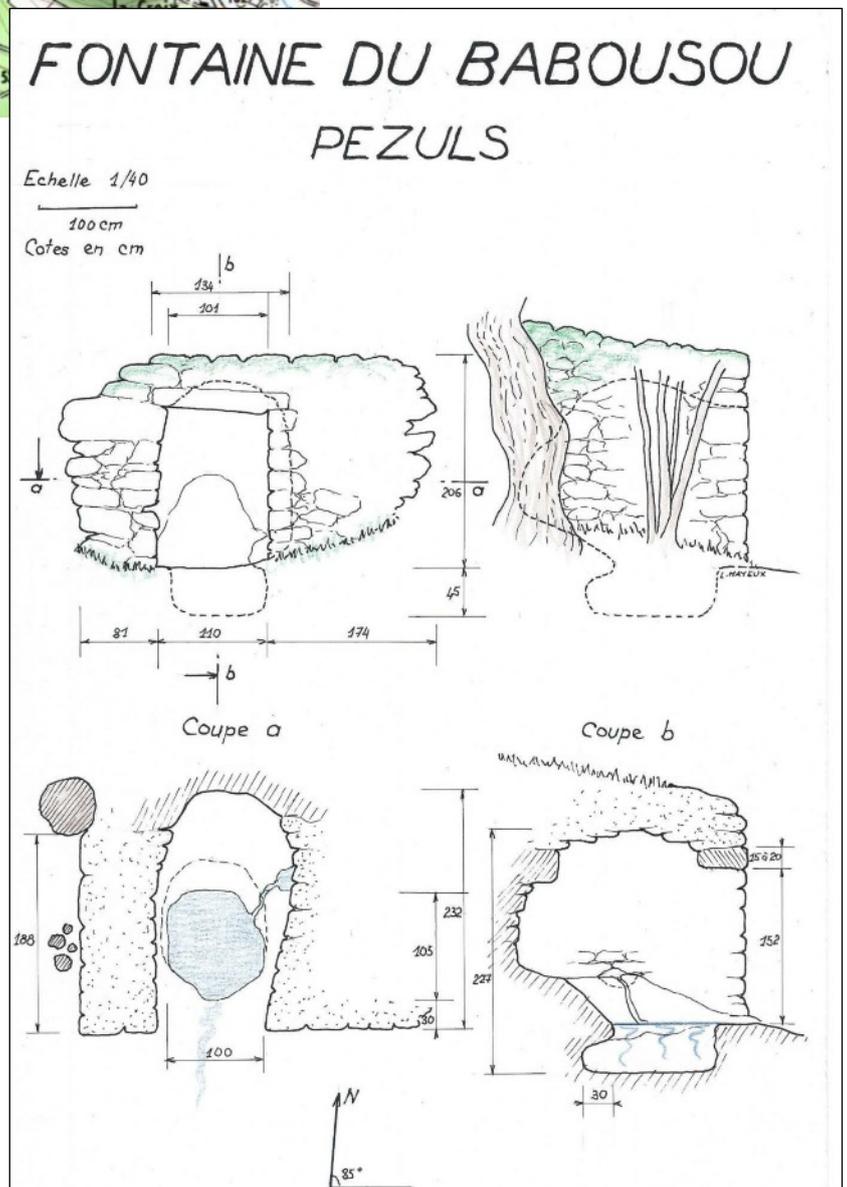
La source se situe au flanc d'un coteau relativement abrupt, orienté au sud, aménagé en terrasses superposées. L'ouvrage qui la capte est bâti dans le mur de soutènement de la terrasse supérieure qui borde un petit plateau cultivé. Le coteau, autrefois cultivé, probablement en vigne grâce à l'orientation sud, est aujourd'hui boisé (boisement spontané) de végétaux indigènes.

HISTORIQUE

Le propriétaire des lieux, monsieur André Rigoulet, habitant le Boussinet, ignore la date à laquelle cette source a été aménagée. Elle alimentait en eau les habitants du hameau du Babousou.

Ce hameau est déserté depuis longtemps. Monsieur Rigoulet a entendu une maison s'écrouler pendant qu'il travaillait dans la vigne qu'il cultivait dans les environs. Il subsiste les ruines de ces bâtiments et quelques cabanes en pierre sèche, de même facture que la maçonnerie de la fontaine.

Le terrain qui surplombe la fontaine situé entre le hameau et le coteau où se trouve la source est cultivé en maïs. Il est pâturé par les cervidés dont on voit les traces aux abords de la source.



Extrait du dossier N° 1274



Couverture (p 1 et 2) extrait du dossier N° 1274 - Fontaine

Sommaire

Informations Pierre Angulaire

- 1 - Les dossiers (p 3)
- 2 - Les fiches de recensement (p 4)
- 3 - Actualité (p 4)
- 4 - SHAP (p 4)
- 5 - Informations technique (p 5)
- 6 - Vie des antennes (p 5)
- 7 - Divers (p 5)

Documents joints (p 6 à 9)

PJ 1 Recensement des points d'eau d'une
Commune

1 LES DOSSIERS

Au cours du 1^{er} semestre, 11 dossiers ont été déposés sur le site internet de la Pierre Angulaire, dans la rubrique « dossiers en attente de validation », accessible aux seuls adhérents de l'Association. Ils ont été analysés et validés par le comité de lecture du 28 juin 2018 (certains après quelques corrections).

Il s'agit d'un pigeonnier, d'un four à pain, d'un puits, de quatre fontaines ou lavoirs, de trois croix et d'une « guérite » d'octroi. Ils sont situés dans les communes suivantes : Saint-Michel-de-Villadeix, Saint-Laurent-des-Bâtons, Pezuls, Champagnac-de-Belair, Razac-sur-l'Isle, Condat-sur-Trincou, Saint-Georges-Blancaneix et Périgueux.

À ce propos, il a été convenu, au cours d'une précédente réunion, avec le CAUE, de ne pas tenir compte des regroupements de communes les plus récents. Ainsi, Saint-Laurent-des-Bâtons ne sera pas renommé Val-de-Louyre-et-Caudeau, conséquence de sa fusion avec Sainte-Alvère et Cendrieux.

La page N°2 du dossier type va être modifiée au niveau de l'enregistrement des coordonnées géographiques afin de faciliter le traitement interne des dossiers. Le dossier actualisé sera très prochainement accessible sur le site internet de la Pierre Angulaire.



2 LES FICHES DE RECENSEMENT

- Il a été établi 379 fiches au cours du 1er trimestre 2018 (par 5 contributeurs)
 - au second trimestre, 232 fiches se sont rajoutées (6 contributeurs), ce qui porte leur nombre cumulé à 4902 au 1^{er} juillet.
- Pour ceux qui n'ont jamais fait de fiche, essayez d'en faire trois ou quatre (pour surpasser les hésitations obligatoires lors de la première) , vous verrez que c'est plutôt facile et ce sont les petits ruisselets qui, en s'additionnant donnent, les grandes rivières !

3 ACTUALITÉ

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 juin avec, à l'ordre du jour,

- l'examen de la convention PERIGÉO
- le fichier des adhérents
- le programme du 2^o semestre
- le journal (ou lettre) aux adhérents
- questions diverses

La convention PERIGÉO (voir ci-après) a été approuvée à l'unanimité et l'exemplaire signé remis immédiatement au représentant du CAUE.

Pour ce qui concerne le journal, il est confirmé une publication trimestrielle avec les rubriques suivantes :

- dossiers
- fiches de recensement
- actualité
- informations techniques
- SHAP (Société historique et archéologique du Périgord)
- vie des antennes (extraits ou résumé des travaux en cours ou d'articles concernant le petit patrimoine)

Votre association n'a pu être représentée au conseil d'administration et à l'assemblée générale du CAUE le 19 juin ni au comité de programmation du programme Leader du Pays de l'Isle le 20 juin en raison de l'état de santé du vice-président désigné

4 SHAP (Société historique et archéologique du Périgord)

Le prochain bulletin trimestriel de la SHAP publiera un extrait du dossier du lavoir de Lespinasse, à Veyrines-de-Vergt, établi en 2011 et numérisé depuis cette époque.

A ce sujet, les antennes qui souhaiteraient que leur travail fasse l'objet de cette diffusion (plus de 1000 adhérents à la SHAP) sont invitées à adresser à luc.mayeux@free.fr , sous format word, pour chaque dossier :

- le descriptif
- l'historique
- le devenir
- le scan du ou des dessins
- les photos originales, en haute définition.



5 INFORMATIONS TECHNIQUES

PERIGÉO :

Il s'agit d'une application informatique élaborée par le CAUE et l'ATD (Atelier technique départemental) qui a pour but à l'origine de mettre à la disposition des collectivités un ensemble d'informations utiles à la réalisation de leurs projets.

Cet applicatif, en concertation avec la Pierre Angulaire, principal fournisseur de données, vient d'être étendu au petit patrimoine. Ainsi, l'ensemble de nos dossiers et fiches de recensement est mis à la disposition des utilisateurs de PERIGÉO, ce qui justifiera, s'il en était besoin et valorisera notre travail. Dans la mesure où l'origine des informations est systématiquement rappelée, le rôle de notre association sera mieux mis en évidence.

Les adhérents qui souhaiteraient disposer d'informations plus complètes sur ce dispositif peuvent contacter H. Desmaison au CAUE.

6 VIE DES ANTENNES

L'antenne de Vergt a entrepris le recensement approfondi du petit patrimoine lié à l'eau dans le canton de Vergt (ancien canton composé de 16 communes). Les travaux ont débuté à Saint-Michel-de-Villadeix, suite à une demande du maire de recensement du petit patrimoine. 32 sites liés à l'eau ont été visités, photographiés et ont donné lieu à établissement de fiche de recensement.

Le document qui en résulte est présenté ci-après sous forme de pièce jointe.

7 DIVERS

RAS

PS : Nous comptons sur vous pour alimenter cette publication.

Avec l'accord du conseil d'administration,
Les vice-présidents M. Chanaud et L. Mayeux

N'hésitez pas à envoyer des textes, des photos, des idées...
Rédaction

JL ROUET, La Rouquette, 24370 CARLUX - Tel 05 53 29 71 37 - mail : jl.rouet@laposte.net



COMMUNE DE SAINT MICHEL DE VILLADEIX

Recensement des points d'eau

En complément des recherches effectuées pour le recensement des moulins, du petit patrimoine rural bâti, de l'établissement des dossiers de description (Croix de Fileyssant, des Janissoux et du Sandereix), de la cabane en pierre sèche des Granges, de la fontaine-lavoir des Renneix (ou Migayx), d'un four à pain et d'un pigeonnier dans le Bourg et du moulin de Lafargue, l'équipe de l'antenne de Vergt de la Pierre Angulaire a effectué cinq sorties sur le terrain entre le mois de mars et le mois de mai 2018, une recherche aux archives départementales et une autre dans les archives de la commune.

Au préalable, l'étude du cadastre actuel de Saint Michel de Villadeix a permis de situer la plupart des fontaines et plusieurs puits.

Ainsi, nous avons visité et photographié 21 fontaines, lavoirs et stations de pompage, 8 puits et 3 moulins sur le Caudeau.

Entre autres particularités, nous avons constaté que, malgré son nom, la Font Morte coule toujours et est équipée de pompes pour satisfaire les besoins de la maison et de l'élevage, que le puits des Menauds, localisé par le cadastre à proximité de l'embranchement du chemin des Menauds avec la route départementale n°8, n'a pas été trouvé. Il a probablement été comblé par mesure de sécurité. Il ne subsiste aucune trace sur le terrain de la source miraculeuse qui se trouvait près de l'église, évoqué dans l'affichette des randonnées du Pays vermois (circuit n°13) éditée par le syndicat d'initiative du canton de Vergt. L'abbé Brugière n'en fait pas état alors qu'il signale, page 647 de L'ancien et le nouveau Périgord, qu'« il y a plusieurs petites sources qui ne tarissent jamais ».

Nous avons établi 32 fiches de recensement qui sont annexées à cette compilation.

Certains objets recensés ne présentent pas d'intérêt du point de vue du patrimoine bâti car ils sont construits avec des techniques et des matériaux modernes. C'est notamment le cas des stations de pompage, dont le recensement n'est sans doute pas exhaustif. Cependant leur évocation permet d'illustrer le passage progressif d'un traitement individuel à un traitement de plus en plus collectif de la satisfaction des besoins en eau de la population.

L'analyse des documents d'archives de cette commune permet d'illustrer cette évolution mais de façon très partielle tout en mettant en évidence la diversité des sujets traités. L'étude des archives du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Vergt devrait permettre de le préciser. En effet, la mairie ne dispose pas des registres des délibérations du Conseil municipal antérieurs au XX^e siècle alors que la question de l'amélioration de la qualité de l'eau s'est posée dès le siècle précédent à la suite des travaux de Pasteur. De plus, les archives disponibles sont très dispersées et n'ont pas fait l'objet d'un classement avant une époque très récente.

La liste des documents examinés est jointe en annexe.

Cette recherche met en évidence la grande diversité des préoccupations des municipalités relatives à l'eau, parfois surprenantes quand elles concernent l'irrigation des terres agricoles.

Au fil des délibérations, on constate un retrait progressif de la commune dans la gestion de l'eau potable, remplacée par des syndicats intercommunaux de plus en plus étendus et le remplacement progressif de l'exploitation des ressources superficielles peu sûres par des forages à grande profondeur, en principe de meilleure qualité. La station de pompage de La Brugère constitue une étape dans cette évolution.

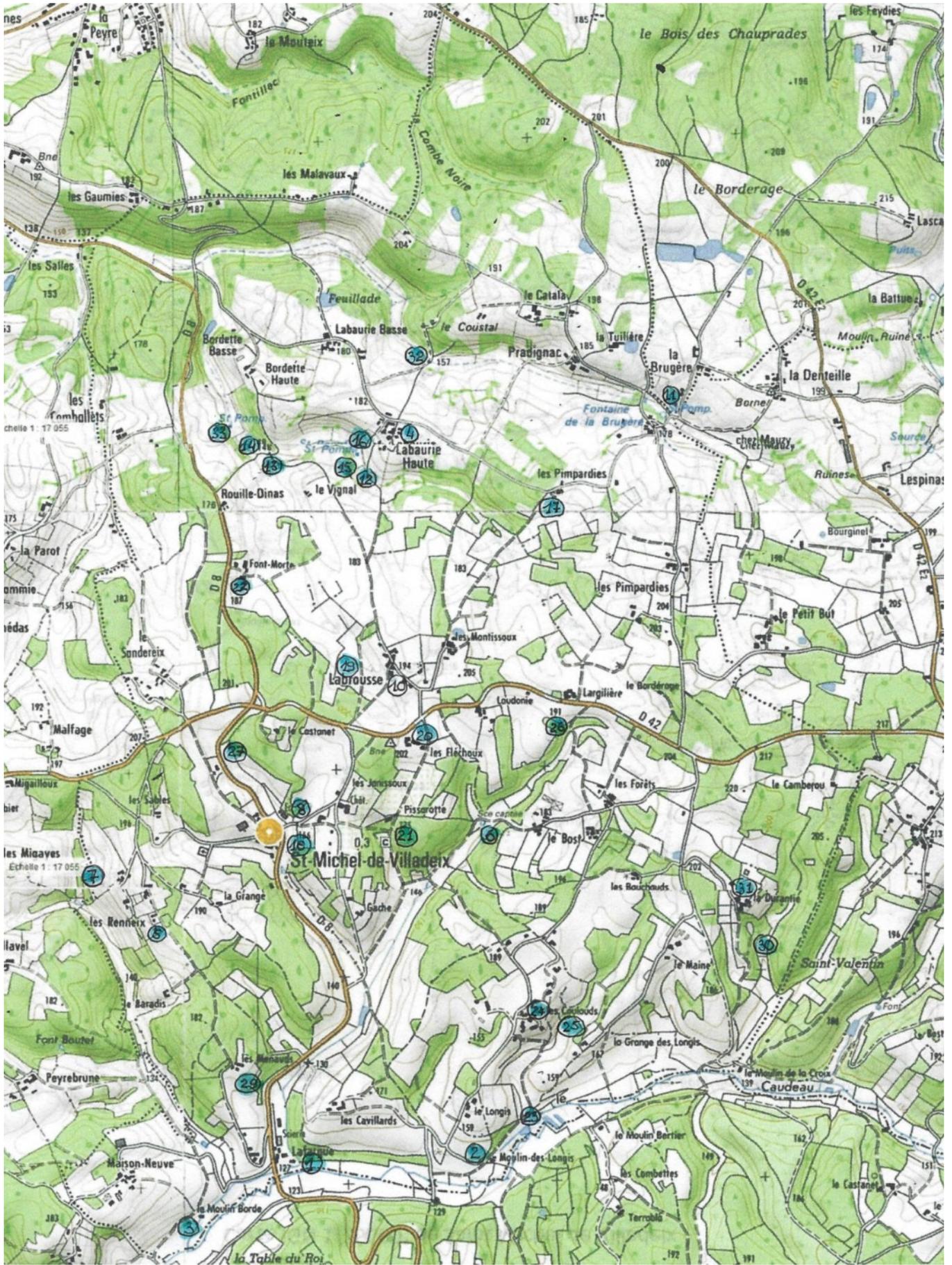
On peut émettre les remarques suivantes à propos des différents points d'eau de la commune :

-les nombreuses stations de pompage sont consacrées principalement à la satisfaction des besoins agricoles
-quelques fontaines méritent d'être signalées aux promeneurs en raison de leur accessibilité et de la qualité esthétique de leur environnement : Pissarotte, Renneix, Bordettes et Labaurie Haute et après débroussaillage Menauds et Bordette.

-Les moulins et les travaux d'aménagement et de curage du Caudeau ont fait l'objet du numéro spécial (n°16) de la revue de Vergt patrimoine « Les moulins du canton de Vergt »

-la richesse de la commune en points d'eau mériterait d'être mise en valeur en adaptant ou en créant des chemins de randonnée prenant en compte ce patrimoine.

L'antenne de Vergt de la Pierre angulaire :
Alette Grelier Marylène Beau Josette Mayeux Luc Mayeux



COMMUNE DE SAINT MICHEL DE VILLADEIX Recensement des points d'eau

12-01 Moulin de Lafargue 30 03 2012
12-02 Moulin des Longis 06 04 2012
12-03 Moulin Borde 24 04 2012
12-04 Puits de Labaurie Haute 20 01 2015
12-05 Puits des Renneix 16 01 2017
12-06 Fontaine du Bost 17 02 2017
12-07 Fontaine lavoir des Renneix 24 02 2017
12-08 Fontaine du Bourg de Saint Michel 16 03 2018
12-09
12-10 Puits de Labrousse 16 03 2018
12-11 Fontaine de Labrugère 23 03 2018
12-12 Fontaine de Labaurie Haute 23 03 2018
12-13 Fontaine des Bordettes 23 03 2018
12-14 Lavoir des Bordettes 23 03 2018
12-15 Font Chaudière 23 03 2018
12-16 Station de pompage de Font Chaudière 23 03 2018

12-17 Puits des Pimpardies 20 04 2018
12-18 Lavoir du Bourg 20 04 2018
12-19 Fontaine de Labrousse 04 05 2018
12-20 Puits des Fléchoux 04 05 2018
12-21 Fontaine de la Pissarotte 04 05 2018
12-22 Font Morte 18 05 2018
12-23 Fontaine des Longis 18 05 2018
12-24 Puits de Couleauds 18 05 2018
12-25 Fontaine des Couleauds 18 05 2018
12-26 Font Croze 18 05 2018
12-27 Fontaine de la D8 24 05 2018
12-28 Puits des Menauds 24 05 2018
12-29 Fontaine des Menauds 24 05 2018
12-30 Fontaine de la Durantie 24 05 2018
12-31 Puits citerne de la Durantie 24 05 2018
12-32 Fontaine de Labaurie (Coustal) 24 05 2018
12-33 Station de pompage des Bordettes 24 05 2018



Fontaine-lavoir des Renneix



Fontaine sans nom de Labaurie Haute



Fontaine des Menauds



Puits des Couleauds

Annexe 1

-Archives départementales :

23 04 1911 : projet de réparation de la fontaine de La Brugère (plan)

05 05 1911 : Compte-rendu de la commission cantonale d'hygiène sur une demande de subvention pour réparer la fontaine de La Brugère

Attestation du docteur Chancogne sur la qualité de l'eau de la fontaine de La Brugère

28 06 1933 : rapport du maire au préfet demandant une subvention pour réparer et assainir la fontaine des Bordettes

25 06 1935 : rapport du service hydraulique en vue de l'annulation de la subvention accordée le 12 02 1911 pour non-exécution des travaux projetés sur la fontaine de La Brugère

-Archives communales (délibérations du Conseil municipal de Saint Michel de Villadeix relatives à l'eau) :

28 12 1959 (délib.) : rappelle que le conseil a décidé la construction d'un lavoir au Bourg par délibération du 13 07 1959 et accepte la donation d'un terrain de 45x30 mètres à l'extrémité de la parcelle C 234

02 05 1960 (délib.) : choix d'une entreprise de Lacropte pour la construction du lavoir

25 02 1961 (délib.) : examen d'une demande de prélèvement d'eau dans la source de Labaurie Basse

14 02 1964 (délib.) : règlement fixant les conditions de prélèvement d'eau dans les fontaines publiques et fixant la redevance à 10F par an

25 11 1964 (délib.) : curage du Caudeau

11 02 1965 (délib.) : examen du devis d'alimentation en eau de l'école d'un montant de 2347,40 F et demande de subvention

21 04 1965 (délib.) : désignation de délégués de la commune au syndicat intercommunal d'adduction d'eau

27 11 1971 (délib.) : examen de la proposition du Service du Génie rural de constitution d'un syndicat intercommunal entre les communes de Fouleix, Saint Amand, Saint Michel, Salon et Veyrines pour l'étude, les travaux et la gestion du service de distribution d'eau

27 03 1983 (délib.) : désignation des représentants de la commune au syndicat d'alimentation en eau potable de Vergt sud

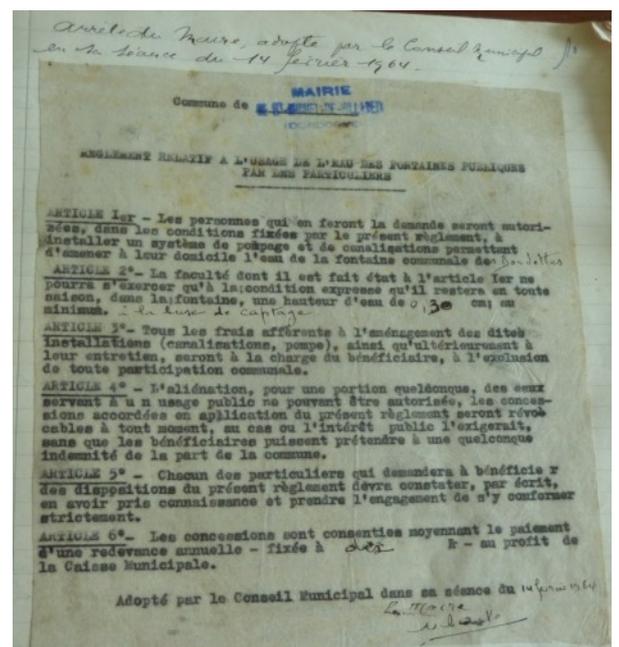
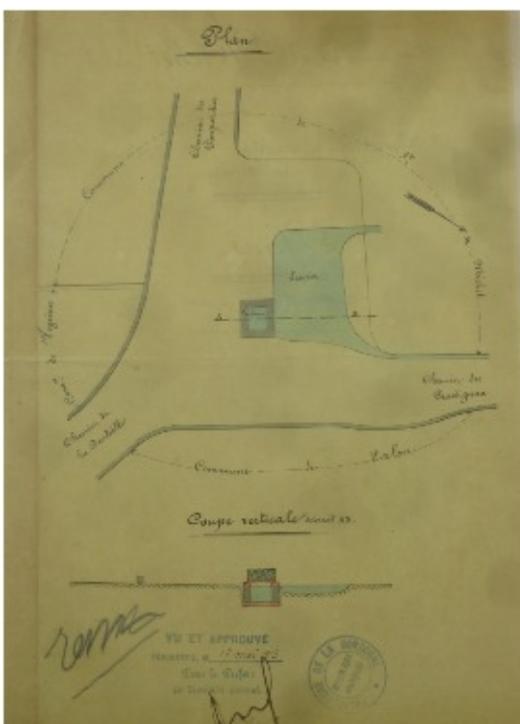
04 03 1986 : lettre du préfet relative à la dissolution du syndicat d'assainissement agricole des vallées de la Louyre et du Caudeau créé le 18 11 1960 et n'ayant plus d'activité depuis 1969

31 10 1990 (délib.) : projet d'acquisition de terrains pour la réalisation d'un projet d'irrigation, soit 33a 80 aux Roucheloux et 3ha 68a 10 aux Cavillards

18 09 2000 (délib.) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable approuvé par le SIAEP (1) de Vergt

29 06 2011 (délib.) : rejet de la proposition de modification du SIAEP de Vergt avec extension au syndicat de Douville et au SIAEP de Coulounieix-Razac et proposition de regroupement du SIAEP de Vergt avec le SIAEP de Douville et la commune de Cendrieux

(1) Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable



Délibération du 14 02 1964